

## Compte-rendu du CA du 21 septembre 2004.

Présents : Annie BANCILLON, Catherine BIRON, Elisabeth BOURDET, Françoise CHARBERET, Luc CHAUVET, Sylvia GAYMARD, Antonio LOPES, Martine LORREYTE, Jean Jacques RICHARD, Jean Robert ROY, Monique VALTIN.

Invitée : Dominique LEMAIRE.

### **1/ A la demande de Dominique LEMAIRE, Point sur la collaboration SESSAD/Association :**

Ce point a été demandé suite :

- La déception de l'équipe par rapport au choix de l'architecte
- Les difficultés de fonctionnement
- Les virements effectués par le président sur le compte du SESSAD.

La question de confiance du CA vis à vis du SESSAD est posée.

M. ROY indique que la gestion de l'établissement revient à l'association. Les nouveaux décrets stipulent que la directrice ait des responsabilités.

Les délégations confiées à la direction justifieront une relecture.

### **2/ Point sur le SESSAD 12/20 ans :**

2-1/ L'arrêté préfectoral est arrivé le 18 septembre. L'attitude à adopter sur les suites à donner pourrait être :

- Recours contentieux sur le 0/12 ans ?
- Sur le 12/20 ans ?
- Recours à la commission tarifaire ?

Il est décidé de demander conseil à FAIT 21 pour déterminer la stratégie optimum.

2-2/ Présentation du plan : L'équipe du SESSAD émet, par l'intermédiaire de sa directrice, des réserves notamment par rapport à l'accueil, mais dans un souci d'efficacité, et de respect des impératifs budgétaires, le projet présenté est accepté.

Les solutions retenues semblent les moins mauvaises, sans changer les blocs sanitaires par souci budgétaires.

*Vote pour l'adoption du plan : 7 pour, 4 abstentions.*

2-3/ Budget : Il paraît impossible de tenir les 130000 euros. Le budget prévu se rapprocherait plutôt des 149000 euros.

L'éventualité d'un emprunt est évoquée.

*Vote du budget proposé par SATO, sans le mobilier : 149150 euros : unanimité (à 23h15)*

*Vote pour mandater Jean Robert ROY pour signer avec SATO : unanimité*

### **3/ Etats Généraux :**

Prévoir les photocopies des questionnaires et envois (prévus par Sylvia GAYMARD)

### **4/ Accueil des familles :**

Il faudrait réfléchir à plus d'efficacité concernant l'accueil des familles qui nous contactent.

### **5/ Nouveau contrat alliance expertise :**

Les nouveaux tarifs actualisés sont de :

- 5621,20 TTC par an pour le service 0/12 ans
- 6200,06 TTC par an pour le service 12/20 ans

Acceptation du tarif pour 2004, une réétude est prévue pour 2005